lei sur le travail des enfants et des femmes. (Assentiment).

La séance est levée à 6 heures et est renvoyée à samedi.

DIALOGUES FIN DE SIÈCLE

DEUX PARISIENS A LA MODE

— Bonjour, *my dear, how do you do ?*

— *A la disposicion de usted.*

— Ereinté. *Derby, Steeple-Chase*, un *sport* absorbant et quand on est un vrai *gentleman rider*...

— Moi, c'est la *Plaza*. Mon cher, les *toros*, je suis un pur *aficionado*.

— Figurez-vous, je prends un *crack* favori. Des *performances* superbes, le roi du *Turf*. On payait au Betting.

— C'est à la *Puerta* Maillot, calle *Pergolèse*. Il faut voir *Tinoco*, le *caballero in plaza*, avec les *banderilleros* par Cara Ancha et la *muerte* par Mazzantini. Ah! quelle *espada*.

— Je m'étais fié à son *canter*, et surtout au *handicap* qu'il avait gagné comme un *walk over*. Le starter donne le signal.

— Un *toro negro* merveilleux. A l'*apartado*, il était gagé. Tous disaient : *Muy bien!*

— Le matin, en *mail coach*. Je l'avais vu dans son *box*.

— On a demandé des *picadores* pour embêter les *alcaldes*. Lagarujo, en revanche, a joué de la *capa* et de la *muleta* avec une grâce, *muy bien*. On lui a jeté des *sombreros*, des *partagas* et des *naranjas del tiempo*.

— Enfin, c'est l'*outsider* qui est arrivé. Pas même un *dead heat*. Je n'ai pas crié *hourrah* !

— Deuxième *toro* mauvais ! J'ai crié *Fuego* et puis *Fueras*. Les *chulos* l'ont chassé.

— Bref, tout pour les *bookmakers*. On m'a même volé mon *ulster*... des *pick-pochets*, et aussi mon *ticket* pour remonter en *wagon*.

— L'*entrada* était pour trois heures et demie et la *salida* n'a eu lieu qu'à six heures. J'ai dîné à Madrid.

— Moi j'ai mangé tristement mon *roastbeef* avec a *cup of tea*. Prenons-nous quelque chose ?

— Oui. *Que quiere usted tomar?*

— A *glass of sherry* avec un *Albert's biscuit*.

— Moi, un simple verre d'*agua fresca*.

— Apportez-moi le *Times*.

— Et moi la *Epoca*.

— All right !

(*Figaro*). ALBERT MILLAUD.

NOUVELLES DU JOUR

Une triple évasion
Arrestation de l'un des évadés

Bordeaux, 19 juin. — Le nommé Ildephonse Angelo, l'un des trois condamnés à la rélégation, qui étaient parvenus à s'évader, cette nuit, a été reconnu dans les bois de Pessac et immédiatement arrêté.

Réunion de la droite

Paris, 19 juin. — La réunion plénière de la droite a eu lieu sous la présidence de M. de Mackau.

La réunion s'est principalement occupée de l'interpellation que M. du Breuil de Saint-Germain doit développer sur l'affaire de Vicq.

Les renseignements les plus circonstanciés ont été fournis par MM. du Breuil, Trellier de Pontbriand, Desjardins, duc de Doudeauville.

La réunion a ensuite continué l'examen du budget. MM. de la Ferronnays, de Villebois Mareuil, d'Aillères ont successivement pris la parole.

La droite se réunira jeudi prochain pour examiner spécialement la question de l'emprunt.

Le traité anglo-allemand

Paris, 19 juin. — L'officieux *Courrier du Soir* assure que notre chancellerie se propose de faire, s'il y a lieu, des réserves à propos du traité anglo-allemand, tant au point de vue du droit des gens que de nos intérêts personnels reconnus à la conférence de Berlin.

La commission sénatoriale des douanes

Paris, 19 juin. — La commission des douanes s'est réunie aujourd'hui, à une heure et demie, sous la présidence de M. Foucher de Careil.

Elle a voté, sans aucune opposition, la proposition de loi établissant des droits gradués sur les mélasses étrangères et nommé M. Decauville, rapporteur.

M. Trarieux a demandé que l'on donnât aux industriels qui importent du maïs la faculté du drawback ; mais M. Wallon a fait remarquer que cette addition entraînerait le retour de ces lois à la Chambre.

M. Trarieux n'a pas insisté et a seulement fait mentionner dans le rapport que la question avait été posée et reservée.

M. Dauphin et M. Decauville ont déclaré qu'ils liraient leurs rapports dans la prochaine séance, qui aura lieu lundi à une heure.

Le protectorat anglais à Zanzibar

Paris, 19 juin. — M. Deloncle doit questionner M. Ribot sur la prétention de l'Angleterre d'établir son protectorat sur Zanzibar, malgré le traité de 1862 entre l'Angleterre et la France, qui interdit tout protectorat.

M. Ribot accepera pour samedi ou lundi.

Délimitation de territoires

Paris, 19 juin. — Des négociations seront prochainement engagées, à Paris, entre le gouvernement français et le gouvernement italien au sujet de la délimitation de certains territoires des côtes de la mer Rouge (pays des Somalis) et de l'attribution des protectorats sur ces mêmes territoires.

Drame dans une ménagerie

Nantes, 19 juin. — Deux musiciens italiens, employés dans une ménagerie installée place de Bretagne se sont pris de querelle, au cours d'une représentation donnée en matinée cette après-midi.

L'un d'eux a frappé son compagnon d'un coup de couteau qui lui a tranché l'artère carotide. La victime a expiré presque aussitôt.

La grève de Saint-Etienne

Saint-Etienne, 19 juin. — Les mineurs de différentes compagnies de Saint-Etienne ont demandé hier l'intervention du préfet pour la reprise du travail sans que personne fût renvoyé; mais les directeurs n'ont pas voulu prendre d'engagement. Aussi, dans une réunion tenue hier à minuit, à la Bourse du Travail, 800 mineurs ont voté la continuation de la grève à l'unanimité et des groupes ont été désignés pour arrêter les ouvriers qui voudraient reprendre le travail.

Tous les mineurs présents à cette réunion ont donné leur nom et se sont engagés à observer la décision prise le matin.

Une certaine effervescence règne autour des puits gardés par la police et les gendarmes pour assurer la liberté du travail.

Quelques coups entre mineurs sont même signalés.

Toutes les mesures sont prises pour assurer l'ordre.

Une centaine d'ouvriers de plus qu'hier travaillent.

Courses d'Ascot

Londres, 19 juin. — Voici les résultats du prix de la coupe d'or.

Gagnant, *Philomel*; second, *Vasistas*.

Cinq chevaux ont couru.

Le monument de Guillaume Ier

Wernigerode, 19 juin. — L'empereur et l'impératrice, arrivés ici ce matin, ont assisté à l'inauguration du monument de l'empereur Guillaume Ier.

Les projets du prince de Bismarck

Berlin, 19 juin. — Plusieurs dépêches de Hambourg, adressées aux *Nouvelles politiques*, disent que les bruits d'après lesquels le prince de Bismarck aurait manifesté l'intention de faire un voyage en France sont entièrement inexacts.

D'après le même organe, le prince de Bismarck serait légèrement indisposé depuis deux jours.

Bandes bulgares en Macédoine

Monastir, 19 juin. — Des bandes bulgares de 60 à 100 hommes, armés de fusils Martiny, qui leur sont fournis par un comité spécial, ont franchi la frontière, près de Djouma.

Elles attendent sur ce point la concentration d'autres bandes pour former un corps d'invasion qui va opérer en Macédoine.

Nombre de ces partisans sont reconnus comme appartenant à l'armée bulgare ; leur habitude du métier militaire est manifeste.

L'emprunt

La Commission du budget a voté le nouvel emprunt de 700 millions.

On va demander à la Chambre de ratifier ce vote et l'emprunt sera fait par l'émission de 3 0/0 perpétuel, probablement à la fin de juillet.

Au Dahomey

La *Cocarde* publie la dépêche suivante :

» Kotonou, 18 juin. — On a commencé à installer les baraquements. Plus d'un tiers de la garnison est alité. Beaucoup de malades à bord de la *Durance*.

» *Il est bien vrai qu'un ordre a été envoyé à l'effet de rapatrier en hâte à Saint-Louis les tirailleurs envoyés ici.*

» Les bruits les plus graves circulent sur la situation du Sénégal. Une maison de commerce a reçu des nouvelles qui confirment les détails sur le malheureux sort de la compagnie du 8e régiment d'infanterie de marine, la mort du capitaine Pineau, du sergent Sévéquier et du caporal Fournier.

» Malgré la surveillance organisée, plusieurs soldats ont pu avertir leurs familles ; il faut s'attendre à de nouvelles révélations dans la presse.

» Kotonou est sous le coup d'un véritable état de siège. Les factoreries sont fortifiées, transformées en blocs et en casernes. Les cours sont occupées par des détachements de troupes.

» A Porto-Novo, le climat est mortel pour nos soldats. Les maisons de commerce ont suspendu leurs opérations; elles ont dû armer leur personnel de fusils Gras, quelques-unes ont pu se procurer des mitrailleuses.

» Il faudrait cinq mille hommes au moins pour ramener la tranquilité dans le pays et rendre confiance aux Européens.

» On a remarqué que les négociants allemands et anglais avaient été systématiquement épargnés, jusqu'ici, par les incursions hardies des bandes de Badazin.»

L'affaire de Vicq

M. le curé de Vicq, qui avait été accusé par M. Doret, ex-député radical de la Haute-Marne, d'être l'instigateur de la résistance que l'on connaît, a porté un défi à cet ancien député et lui a proposé un pari de cinq cents francs au profit du bureau de bienfaisance. Naturellement, M. Doret a refusé.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 20 juin.—Hauteur barométrique, 767. Température : A 7 heures du matin.. 15 degrés audessus de zéro. A 1 » du soir.... 20 degrés audessus de zéro. A 5 » » 18 degrés audessus de zéro.

Paris, 19 juin. — La pression est toujours élevée sur l'ouest et le sud du continent; le maximum atteint 779 mm en Bretagne. Dans le Nord et l'Est le baromètre reste bas et plusieurs minima se montrent dans le sud de la Scandinavie, vers Riga et vers Moscou. Le vent est modéré ou assez fort des régions ouest sur la Manche; il est faible et tourne vers le nord sur nos côtes de l'Océan et de la Provence.

On signale encore des pluies sur les Iles-Britanniques, le nord et l'est de la France en Allemagne et sur le littoral de la Baltique.

La température monte généralement, elle était ce matin de 11 degrés à Christiansund, 17 à Paris, Clermont, 22 à Alger et 23 à Constantinople.

En France, la température va rester voisine de la normale avec ciel nuageux.

A Paris, hier, l'après-midi, assez beau, la nuit couvert, ce matin, faible ondée.

Température : maximum 21 degrés 8 ; minimum, 15 degrés 3.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le conseil de révision. — Dans la matinée de jeudi, un médecin-major de Lille, désigné par M. le général commandant le 1er corps d'armée, s'est rendu à Roubaix, accompagné d'un officier de gendarmerie, pour examiner les jeunes gens que des maladies ou des infirmités avaient empêché de se rendre au conseil de révision, le mois dernier.

Ces deux officiers sont allés à l'hôpital de Wattrelos, pour procéder à la même opération, et dans le courant de l'après-midi ils ont été à l'Hôtel-Dieu, où plusieurs conscrits de cette année sont en traitement.

La onzième réunion annuelle de l'Association amicale des anciens élèves du collège de Roubaix. — Le compte-rendu de cette réunion nous est communiqué par l'un des membres de l'association :

« L'Association amicale des anciens élèves de l'Institution Notre-Dame des Victoires a tenu, hier jeudi, sa 11e réunion annuelle. Un très grand nombre d'anciens professeurs et d'anciens élèves avaient répondu à l'appel du comité.

» M. l'abbé J. Leroux, ancien élève, vicaire à Valenciennes, a célébré la messe à l'intention des membres défunts. Après le *Credo* chanté par tous les assistants et un *Pie Jésu* donné par l'un des professeurs de l'Institution, M. Accary, M. J. Dujacquier a entonné le cantique : *Au secours, Vierge Marie* tant de fois répété sous les voûtes de la chapelle. M. le Principal a recommandé aux prières des assistants les âmes des professeurs et des élèves décédés. La reconnaissance et l'amitié chrétiennes franchissent les limites du temps pour s'étendre jusque dans l'éternité, aux âmes qui nous restent chères.

» A l'issue de la messe, les membres de l'Association se sont réunis en assemblée générale. Ils ont entendu lecture des rapports de M. l'abbé Ghesquier, secrétaire, et de M. Aimé Delfosse, trésorier. Les rapports constatent les heureux résultats et la situation prospère de l'Association; ils sont vivement applaudis. Quatre membres sont ensuite élus pour faire partie du Comité en remplacement des membres sortants désignés par le sort. Ce sont MM. Henri Lestienne-Prouvost, Stéphane Wibaux, Henri Ducatteau, Georges Motte fils.

» M. le Principal remercie les membres sortants des preuves de dévouement qu'ils ont données à l'association et au collège. La séance est levée et l'on se disperse de tous côtés pour revoir les cours, les études et les classes où se sont écoulées les plus belles années de la vie. C'est alors qu'on échange de gais propos et qu'on se rappelle les vieux souvenirs. Maîtres et élèves revivent en quelques instants les années d'autrefois. On attend dans ces entretiens pleins de cordialité et d'expansion que les derniers préparatifs du banquet soient terminés.

» L'heure sonne. A l'appel de cette cloche qui tant de fois a donné le signal de l'étude ou de la récréation, on se rend au réfectoire gracieusement décoré. L'ordonnance est parfaite. Quel regain de jeunesse, quelle dilatation de cœur et quelle franche joie au récit de ces « bon tours et de ces escapades d'écoliers ! » Mais aussi quels précieux témoignages d'affectueux regrets et de tendre vénération à l'égard de ces prêtres qui se dépensaient dans les labeurs de l'enseignement !

« Au dessert, M. Louis Toulemonde, président de l'association, prend le premier la parole et remercie M. le Principal du collège de l'intérêt qu'il porte à l'association. L'association a été fondée par son initiative, elle reçoit de lui souvent comme aujourd'hui l'hospitalité et si elle fait quelque bien c'est encore à lui qu'elle doit en rapporter le mérite. M. le Président porte un toast à M. le Principal et l'on entonne un vivat en son honneur.

» C'est un caractère des bonnes âmes, répond M. Chabe, de se montrer reconnaissantes pour peu de chose. Je n'ai pas grand mal à faire marcher l'Association et l'on me comble de remerciements. Il m'arrive souvent de me donner beaucoup plus de peine pour faire travailler un paresseux et il ne me remercie point et ne me chante pas de vivat. La fête qui nous réunit est la fête de la fidélité; fidélité du souvenir et fidélité aux principes reçus dans cette maison. Puisse cette fidélité s'affirmer toujours comme elle le fait aujourd'hui par votre nombreuse assistance à ce festin de famille.

» M. Louis Derville, vice-président, porte la santé des anciens professeurs. A ceux qui sont retenus loin de Roubaix, par leur ministère, il envoie un affectueux souvenir. A ceux qui sont présents il adresse l'expression de la vive et sincère reconnaissance de leurs anciens élèves. M. l'abbé Regriguy, curé de Montigny, n'a pas de peine à prouver, en s'appuyant sur des principes tirés de saint Thomas, qu'en revenant au milieu de leurs anciens élèves, et les retrouvant si bien disposés, les maîtres ressentent à la fois les joies du passé, les jouissances du présent et les espérances de l'avenir.

» En quelques mots d'une vibrante éloquence M. Stéphane Wibaux propose la santé du Souverain Pontife, Léon XIII. Il est chaleureusement applaudi. L'assemblée entière se lève et acclame par un vivat enthousiaste et une triple salve d'applaudissements, le nom vénéré du Saint-Père.

» Comment raconter les joyeux tournois qui se livrent ensuite sous les yeux des convives. Comme au carnaval de Nice, ce sont de vraies batailles de fleurs. Mais les oreilles réclament d'autres accords : point de fête sans musique. MM. Paul Toulemonde et J. Dujacquier, accompagnés de M. Ferd. Bulteau, font entendre de jolis morceaux. La poésie vient à son tour. M. Alphonse Wibaux, nouveau Roland, met toute son âme dans un « coup de clairon à la jeunesse française. » MM. Aimé Delfosse et Ch. Dupire récitent avec la verve la plus charmante de spirituels monologues. Enfin, M. Léon Lepiat nous persuade que « Les Canards » sont heureux à nous rendre jaloux.

» Ces heures ont passé trop vite mais le souvenir n'en passera pas. Tous ceux qui étaient présents jeudi à la réunion des anciens maîtres et élèves du collège de Roubaix se sont promis de n'y pas manquer l'an prochain. Ils tiendront parole. »

Réunion de commissions municipales. — Les 1re, 2e et 3e commissions municipales se réuniront vendredi 20 juin, à cinq heures et demie du soir, pour examiner les questions suivantes :

1° Institut Sévigné, acquisition de l'emplacement ; 2° Théâtres, subvention.

La Chambre de Commerce se réunira à la Bourse, samedi, 21 juin, à 4 heures du soir. Voici l'ordre du jour :

1. Conseil Supérieur, communication de M. le président; 2. Loi Bovier Lapierre sur les syndicats professionnels ; 3. Protection des salaires contre les saisies; 4. Projet de loi relatif aux connaissements ; 5. Projet de revision de la loi sur les patentes ; 6. Enregistrement international des marques de fabrique; 7. Proposition de loi concernant les Magasins généraux; 8. Réduction de prix pour les dépêches par cables sous-marins; 9. Pétition des ouvriers emballeurs; 10. Société industrielle; 11. Diverses autres communications.

Parquet de la Cour d'appel. — M. Lenoir, secrétaire du parquet de la Cour, ayant été nommé juge-de-paix à Montreuil, M. le procureur-général avait à pourvoir à son remplacement.

Le choix du chef du parquet s'est porté sur un roubaisien: le brigadier de gendarmerie Morille, en résidence à Douai.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté en date du 14 juin, M. le préfet a autorisé la création à Roubaix, rue de Wasquehal, d'une société particulière colombophile dite *La Rapide*.

Une jeune fille de vingt-cinq ans a tenté de se suicider, mercredi, vers dix heures du soir, dans les circonstances suivantes :

Elle longeait seule le canal, lorsqu'arrivée près de l'habitation de M. Vanoutryve, elle se jeta dans l'eau. Au même moment passaient plusieurs personnes qui retournaient à Tourcoing. Ayant entendu du bruit, plusieurs d'entr'elles se précipitèrent vers le chemin de halage et virent une masse informe se débattant dans l'eau.

On cria au secours, et ce ne fut pas sans peine, tant l'obscurité était grande, que l'on parvint à retirer le corps de la malheureuse fille.

Celle-ci a refusé de donner son nom; elle a toutefois avoué qu'elle habitait la rue de France. Elle a déclaré qu'elle avait été poussée dans l'eau par des individus qu'elle ne connaissait pas. Cependant, personne n'a été vu circulant en cet endroit, au moment où le corps de la jeune fille a été découvert dans le canal. On ignore les motifs de cette tentative de suicide.

Une chute, boulevard de Strasbourg. — Un accident, qui aurait pu avoir de graves conséquences, s'est produit, jeudi matin, vers dix heures, dans une maison en construction, boulevard de Strasbourg.

Un ouvrier de quatorze ans, Achille Delplanque, était monté sur le toit de la nouvelle construction pour aider un ouvrier à placer des plaques de tôle dans les gouttières. Il se tenait accroché aux lattes de la toiture quand l'une d'elles ayant cédé, il perdit l'équilibre et fut précipité sur le pavé d'une hauteur de sept à huit mètres.

On transporta le blessé chez ses parents, rue Daubenton, où un médecin, après avoir constaté qu'il avait une fracture du crâne et une forte luxation du bras droit, le fit conduire à l'Hôtel-Dieu.

Un accident, rue de Flandre. — Un charretier, M. Louis Pollet, a été, mercredi après-midi, victime d'un accident.

Il était assis sur l'avant de sa voiture quand, en arrivant à l'angle de la rue Drouot, il sauta de son siège pendant que le camion continuait à marcher.

Le pied lui manqua et il tomba. Une des roues du véhicule lui passa sur la main gauche et lui fit aux doigts plusieurs contusions. Malgré ses souffrances, M. Pollet eut le courage de se rendre rue de Tourcoing, chez un docteur; celui-ci constata qu'il n'avait reçu aucune fracture et que les blessures se bornaient à des contusions de peu de gravité.

Après avoir reçu un premier pansement, M. Pollet est retourné chez lui.

Un adroit filou. — Nous avons dit qu'un escroc avait réussi, sous un faux nom, à soustraire une certaine somme d'argent à un industriel de la rue Pierre de Roubaix : un fait à peu près analogue s'est passé, mercredi matin, rue Daubenton, et tout porte à croire que cette opération frauduleuse est l'œuvre du même individu.

Un commerçant, M. D... rentrait, mercredi vers onze heures, de Tournai quand il rencontra à quelques mètres de son habitation un individu paraissant chercher une adresse. M. D... venait de le dépasser et l'individu se ravisant, revint sur ses pas et remit à M. D... une carte de visite apostillée et portant le nom d'un de ses amis habitant Lille ; ce dernier disait qu'il était retenu à la douane pour payer les droits d'une boîte de cigares et que n'ayant pas d'argent sur lui il priait M. D... de vouloir bien remettre au porteur la somme de douze francs cinquante. M. D... s'empressa de remettre cette somme à l'inconnu en lui disant que le lendemain il irait à Lille rendre visite à son ami à qui il était très heureux de rendre ce service.

Jeudi matin, M. B... partit pour Lille et il apprit qu'il avait été la victime d'un escroc. Plainte a été portée

Un vol, rue Blanchemaille. — Depuis quelque temps déjà, un habitant de la rue Blanchemaille, M. Verroust, s'apercevait qu'il était victime de nombreux vols, notamment de bijoux. Ses soupçons se portèrent sur une lessiveuse, Florine Dubois, de la rue d'Alger, qui venait travailler chez lui. Il établit une surveillance étroite autour de cette femme et lui tendit un piège.

Lundi, Florine Dubois, étant venue faire sa besogne habituelle, trouva, sur une chemise, un bouton en or, que M. Verroust y avait laissé à dessein et se l'appropria.

Le soir venu, elle monta dans une chambre du 1er étage et enleva un dé en argent et une bague d'une certaine valeur, puis elle rentra chez elle.

M. Verroust n'attendit pas longtemps pour aller porter plainte à la police. Une perquisition fut opérée chez Florine Dubois, et elle amena la découverte des objets que cette femme avait soustraits.

La voleuse a été mise en état d'arrestation et conduite à Lille, jeudi matin.

Sous les pieds des chevaux. — Un enfant qui l'a échappé belle est ce gamin de cinq ans qui, en jouant, s'est précipité jeudi après-midi, sous les chevaux d'un camion, arrivant de la rue Beaurewart pour entrer boulevard de Belfort.

Le conducteur l'avait heureusement aperçu et put, en arrêtant ses chevaux tout d'un coup, éviter un affreux accident.

Un feu de cheminée s'est déclaré jeudi soir, vers neuf heures, dans la principale cheminée d'une usine du quartier de la rue du Collège.

Pendant un quart d'heure environ, on a pu voir les flammes qui s'élevaient à un mètre au-dessus de la cheminée.

Le concierge a fait immédiatement fermer les bouches du tirage, et une épaisse fumée, suivie d'étincelles, a succédé aux flammes. Il n'y a eu ni dégâts, ni accidents.

Un ouvrier peintre, Benoit D..., avait passé la soirée de mercredi à festoyer avec plusieurs de ses camarades.

Vers une heure du matin, étant légèrement ivre, il se présenta à l'estaminet du *Lapin-Blanc*, sur la Grand'Place et, naturellement, en trouva la porte fermée.

Cela n'eut sans doute pas le don de lui plaire car il se mit à lancer de tels coups de poing sur la porte et à injurier le cafetier qui ne voulait pas lui ouvrir d'une façon tellement bruyante, que les agents du poste central mis en éveil, lui offrirent l'hospitalité pour le nuit au depot et lui dressèrent procès-verbal.

Les ouvriers charretiers se réuniront en assemblée générale, le dimanche 23 juin, à l'estaminet du *Pré Catelan*, rue du Grand chemin, près du pont du chemin de fer.

L'ordre du jour comporte : 1° Vote des statuts, 2° discussions diverses, 3° inscription des nouveaux adhérents.

Une expulsée vient encore d'être mise en état d'arrestation. C'est la nommée Marie Lammens, âgée de 29 ans, que les agents sont allés cueillir chez elle, jeudi vers trois heures.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de jeudi, dix chiens ont été mis en fourrière et plusieurs contraventions établies pour divagation.

Les épaves. — Un porte-monnaie, contenant une certaine somme d'argent, a été trouvé, mercredi après-midi, sur la voie publique, par un jeune garçon de quatorze ans, Florimond Lesage.

Madame Sophie Locufier a également trouvé, dans la journée de mercredi, rue Saint-Maurice, un portemonnaie contenant une certaine somme d'argent.

Ces deux objets ont été déposés au commissariat central de police où on peut aller les réclamer.

En simple police. — *Audience du 19 juin.* — Juge : M. PANNIER.

Les contraventions, pour divagation de chiens, sont beaucoup moins nombreuses qu'aux audiences précédentes ; une dizaine, au plus, de propriétaires, s'entendent condamner à un franc d'amende et aux dépens.

Les rixes, les injures et les violences légères l'emportent cette fois. Quelques unes mêmes donnent lieu à des condamnations assez sévères. Témoin celle de M. Charles Q... et de Mlle Rosalie H... Les voisines se sont plaintes que souvent des scènes de tapage avaient lieu rue Charles-Quint et les empêchaient de dormir. Tous les témoins sont des femmes, fait remarquer M. le Juge de paix, et certes elles ne ménagent pas les prévenus.

Mlle Rosalie H..., qui ne se présente pas, est condamnée à 15 fr. d'amende, et M. Charles Q..., qui est à la barre, se retire avec 11 fr. : tous deux sont solidaires des dépens.

L'harmonie n'a pas élu domicile dans votre ménage, dit M. le juge de paix à Mme N...; où est votre mari ?

— Je ne sais pas, il est parti depuis qu'il m'a battue, et il a vendu tout le mobilier. N... est condamné, en son absence, à une amende équivalent à trois journées de travail et aux dépens.

Victorine D... s'est disputée avec sa voisine. Pourquoi ? — Parce qu'elle m'a insultée. Les témoins des femmes, sont allées boire du café avec la plaignante et Victorine D... se retire avec un franc d'amende seulement.

Louis B..., est prévenu d'avoir frappé X..., six francs d'amende, trois journées de travail et les frais. Mme H... est prévenue d'avoir lancé à sa voisine, pendant une dispute, un vase intime, contenant et contenu. Elle m'a insultée, M. le juge, et m'a traitée de tous les noms, en disant que j'étais la plus mauvaise femme de Roubaix. La voisine nie; comme il y a des témoins de part et d'autre, l'affaire est remise à huitaine pour entendre les voisins.

Quelques étrangers qui n'ont pas fait, contrairement à la loi de 1888, de déclaration de domicile, sont condamnés à un franc d'amende.

Trois négociants ont reçu la visite de M. le vérificateur des poids et mesures, et ont été trouvés nantis de poids et mesures irréguliers. Chaque poids entraîne une contravention; à eux trois ils en récoltent *dix-neuf* à un franc d'amende plus les frais.

Trois commissionnaires sont condamnés ensuite chacun à un franc d'amende pour avoir remis leur voiture dans le contour de l'église Saint-Martin et l'audience est levée à quatre heures un quart.

Croix. — Depuis quelque temps, les champs de blé et de pommes de terre, situés aux environs du cimetière de Croix étaient mis au pillage par des individus, jusqu'ici restés inconnus.

Mercredi après-midi, le garde-champêtre résolut de se mettre en observation pour découvrir les coupables. Il était à peine en faction depuis quelques minutes qu'il fut assailli par une bande de chenapans qui le terrassèrent et le rouèrent de coups.

Les malfaiteurs ont pris ensuite la fuite à travers champs sans qu'il ait été possible au garde de reconnaître un seul de ses agresseurs. Une enquête est ouverte.

— La société de gymnastique et d'armes, *La Patriote*, de Croix, fera une promenade de nuit, le samedi, 21 juin, pour se rendre à Armentières. Le départ aura lieu à dix heures du soir, du local.

— *Bris de cloture.* — Un terrassier, du nom de Victor D... âgé de 45 environ, se présentait, mercredi soir vers sept heures, à l'estaminet Bernard. Son état démontrait suffisamment qu'il n'avait besoin de rien, aussi Mme Bernard refusa-t-elle de lui rien servir.

Mais D... se fâcha; il insulta la cabaretière d'abord puis, après avoir été mis à la porte, il brisa des carreaux. Une plainte a été portée.

Wattrelos. — *Un accident.* — Un jeune enfant de huit ans, Henri Dandeplanque, a été victime, jeudi à 11 heures du matin, d'un grave accident dû à son imprudence.

Cet enfant était monté sur un peuplier du jardin de M. Collin, pour dénicher, croit-on, un nid d'oiseaux quand, arrivé au sommet de l'arbre c'est-à-dire à une hauteur de près de vingt mètres, il perdit l'équilibre et fut précipité dans le vide.

Le petit être vint s'abîmer sur le talus où on le retrouva au bout de quelques instants, étendu sans connaissance ; on le transporta aussitôt chez ses parents, à la Vieille-Place, où on appela M. le docteur Leplat. Le médecin a déclaré que le jeune Vandeplanque avait une fracture au bras et avait la mâchoire inférieure complètement fracassée.

Une fièvre violente s'est déclarée ; on craint que les jours du malheureux enfant ne soient en danger.

— Dans le courant de l'année dernière, de nombreux vols de chaussures, de bijouterie, d'effets d'habillement et de linge, étaient commis sans qu'on parvint à en découvrir les auteurs.

Il y a quelque temps on arrêtait une bande d'individus, repris de justice, qui avaient contrevenu à un arrêté d'expulsion. Parmi ces derniers il s'en est trouvé un qui, purgeant en ce moment une condamnation à la prison de Lille, a dénoncé comme étant les auteurs de ces vols, trois expulsés sous les verrous les nommés Vanlaer, Guilbert et Debaisieux. La police a commencé une enquête.

— La police a procédé jeudi matin, à l'arrestation d'un mauvais sujet, François Deprince qui, il y a quelques jours étant rentré chez lui, en état d'ivresse, s'était jeté sur son vieux père et l'avait saisi violemment à la gorge que, sans l'arrivée de plusieurs voisins qui reçurent eux aussi des coups, le malheureux vieillard aurait été étranglé.

Dimanche soir le même individu avait donné un coup de poing à un passant, M. Declercq et lui avait fait à la figure une large entaille.

— La place est couverte de baraques de toutes sortes, en vue de la fête communale qui a lieu dimanche prochain 22 courant. Il y a rarement eu une telle affluence de marchands forains, et si le temps se met de la partie, il y aura dimanche de nombreux promeneurs à Wattrelos.

CONSEIL DU JOUR

Le filtre ne suffit pas pour séparer de l'eau que l'on boit les myriades de microbes qu'elle contient; il faut faire bouillir son eau si l'on veut être à l'abri de tout danger. Or, l'eau perd en bouillant ses principales qualités. Il faut donc, de toute nécessité, avoir recours aux eaux minérales naturelles.

C'est pourquoi nous donnons en prime des Eaux de Vals (Ardèche), source « Les Célestins ». Envoi de 50 bouteilles contre mandat poste de 15 francs adressé à l'administration du journal. Port en sus. 4

AU GRAND CAMÉLIA, *1, rue de la Gare, LILLE.* — Tissus légers et nouveautés pour toilettes de plage et de campagne. 23021—40103

TEINTURERIE SONNEVILLE
11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

TOURCOING

Réunion des cabaretiers. — La réunion de mercredi soir dans la grande salle du Casino était fort nombreuse. M. Werbrouck a été nommé président. Après la signature des protestations, le citoyen V. Capart a proposé aux débitants de se former en syndicat, faisant ressortir tous les avantages que les intéressés auraient pu en retirer. Il a ajouté que s'il avait su que M. Dron, député, ne se fût pas rendu à la réunion, il se serait mieux préparé à développer les arguments qui militent en faveur du syndicat. Il y avait environ 400 assistants. La réunion proprement dite n'a pas duré plus de 20 minutes.

Interdiction de circulation. — La circulation sera interrompue du 20 juin au 15 octobre sur le chemin vicinal no 9 dit du Blanc-Seau aux abords du passage à niveau du chemin de fer de Tourcoing à Menin, pour l'exécution des travaux de construction du viaduc des Carliers, sur l'embranchement du canal de Roubaix sur Tourcoing.

Pendant cette période, les voitures passeront par le chemin vicinal no 9 dit des Carliers, pour aller du Blanc-Seau à Tourcoing et réciproquement.

Outrages aux employés d'octroi. — Jeudi matin, aux Halles, M. X..., sous-brigadier d'octroi, faisait des observations à M. D..., marchand de légumes. Celui-ci prit fort mal la chose et insulta gravement son interlocuteur, disant que tous *ceux de l'octroi n'étaient que des voyous et des voleurs*. Plainte a été déposée, et D... paiera sans doute fort cher son intempérance de langage.

Une disparition. — On signale la disparition, depuis lundi 16 courant, d'un jeune homme de 29 ans, Léonard Vercruysse, ouvrier teinturier, demeurant chemin des Carliers.

Une importante capture. — Les douaniers de la brigade ambulante, en tournée dans les rues de la ville, la nuit de mercredi à jeudi, rencontrèrent aux environs de la gendarmerie deux individus portant chacun un ballot et venant du côté de la frontière. Le saisissement avait quelque peu paralysé les deux voyageurs nocturnes qui se laissèrent arrêter sans trop de résistance. Leurs charges se composaient parts égales d'environ 40 kilog. de café vert valant 120 fr. Ce sont Albert Vanneste, tisserand, âgé de 19 ans; on peut lire que celui-là a fait naufrage en arrivant au port, car sa maison, rue des Piats n'est pas éloignée de 50 mètres de l'endroit où il a été capturé; le second, Clotaire Malfait, 16 ans, rattacheur, demeurant à Wattrelos, hameau du Chopet. Il ont déclaré travailler pour leur compte.

Les condamnations en correctionnelle. — Zoé Delcroix, cuisinière chez M. Degoy, rue Nationale, dont nous avons annoncé la semaine dernière l'arrestation pour abus de confiance, a été condamnée à 3 mois de prison.

Les expulsés. — Cinq expulsés ont encore été conduits mercredi à la limite du territoire vers Mons-à-Leux. Deux condamnations seulement étaient récentes, celles de deux mineurs par le tribunal de Bethune pour coups et blessures dans des rixes qui se sont produites dans différents centres houillers à la suite du 1er mai.

Roncq. — *Une fraudeuse.* — Mercredi, vers six heures du soir, les douaniers de cette résidence amenaient à la gendarmerie de Tourcoing, une femme d'un certain âge qu'ils avaient arrêtée près du Mont d'Halluin avec toute une pacotille d'objets de contrebande. Les douaniers ne connaissaient pas bien la ville. Quelqu'un s'était fait un malin plaisir de les renseigner tout de travers ? Toujours est il qu'ils ont failli entrer en Belgique avec leur prisonnière. Quand ils passèrent près de l'Hotel-de-Ville après avoir été remis sur la bonne route, ils étaient accompagnés d'une nombreuse bande de gamins recrutée dans tous les quartiers. La fraudeuse se nomme Joséphine Destailleurs, née et demeurant à Halluin.

Bondues. — *Incendie de la Ferme Desreumaux.* — Les pertes avaient été quelque peu grossies au premier moment. L'expertise est terminée et on n'est arrivé qu'au chiffre de 12,000 fr., se décomposant comme suit :

Bâtiments, 7,000; mobilier, 3,000; récoltes, 1,000; bestiaux, 650; instruments aratoires, 450.

La ferme sera rétablie sur le même emplacement.

Halluin. — *La fraude.* — Une enfant de 12 ans, Simone Lo Heus a été arrêtée au Mont par les préposés Berry et Appourchaux.

Elle était porteuse de 6 litres de pétrole et de trois boîtes d'allumettes.

— *Nécrologie.* — On annonce la mort de M. Hubert Debusne, agent de police depuis 1856. M. Debusne était âgé de 54 ans ; il est mort mercredi soir à neuf heures.

Neuville. — Le conseil municipal se réunira, vendredi soir, à quatre heures, pour la session de mai.

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre *trois francs* en timbres-poste.

LILLE

Le Grand-Théâtre. — Nous avons, au milieu d'avril, parlé d'un procès fait par le syndic de la faillite de M. Bonnefoy, à l'un des acteurs de cet ancien directeur du théâtre de Lille. Le syndic, se fondant sur l'association en participation ayant existé entre les artistes, réclamait la restitution d'appointements touchés à tort, disait-il, à cause de l'insuffisance des recettes.

L'ancien ténor du Grand-Théâtre, après avoir fait opposition à l'arrêt de défaut pris contre lui, est venu à Douai plaider lui-même son affaire devant la Cour d'appel. Celle-ci, revenant sur son arrêt antérieur, lui a donné gain de cause; elle a repoussé la réclamation du syndic.

Société des Agriculteurs du Nord. — On nous prie de faire connaître que la date d'inscription aux divers concours agricoles organisés par la Société des Agriculteurs du Nord, est prorogée jusqu'au 15 juillet prochain, dernier délai.

A cette même date expirera le délai d'inscription pour le concours des institu